

## BILLET PARISIEN

### L'interdépendance des dettes mondiales

(N° 10) (Séminaire spécial.)

PARIS, 5 JUILLET (Minuit). Les difficultés réelles de la Conférence de Lausanne consistent beaucoup moins dans le désaccord des délégations sur le montant du solde net qui serait versé par l'Allemagne, que dans le problème des dettes de guerre. La question des chiffres se régleme, en effet, si, en soulevant l'effort des réparations, on ne soulevait en même temps l'affaire des dettes de guerre. La France ne peut admettre que la partie inconditionnelle des réparations prévue par le plan Young disparaisse, sans que les Etats-Unis soient eux-mêmes passés l'éponge sur les obligations que nous avons contractées envers eux et que les versements inconditionnels de l'Allemagne étaient justement destinés à compenser. Donner justice à l'Allemagne sans avoir l'assurance que les Américains nous traiteraient de la même façon serait nous prêter à un jeu de dupes. Aujourd'hui comme hier, la France défend le principe de l'interdépendance des réparations et des dettes.

La Grande-Bretagne, elle aussi, proclame l'interdépendance de cette dette. La fameuse théorie du coup d'éponge vient de recevoir un accent sérieux du fait de la maladresse de M. Grandi. Le ministre italien, sans plus se soucier des négociations en cours, qui étaient justement destinées à accorder les avis divergents des délégations, a proclamé dans une interview que le coup d'éponge devait être passé aussi bien sur les réparations que sur les dettes entre les gouvernements européens. La déclaration impétive de M. Grandi, propre à faire échouer l'effort de persuasion accompli auprès de la délégation allemande par M. Mac Donald, obligait l'Angleterre à s'expliquer à son tour sur les dettes contractées envers elle par la France et l'Italie. Elle a fait en faisant savoir officiellement que la note Balfour restait le charta de sa politique financière européenne et qu'elle n'abandonnerait sa créance sur les nations de l'ancien continent que lorsque les Etats-Unis se seraient eux-mêmes désistés de ses droits sur elle.

L'Angleterre proclamait ainsi qu'elle veut maintenir la balance égale — ou à peu près — entre ce qu'elle doit payer et ce qu'elle doit recevoir, ne peut pas trouver mauvais que nous posions des conditions analogues à l'annulation des paiements inconditionnels du plan Young. De telle sorte que, par son intrépidité, elle représente de l'Italie à rapproché les vues de la France et de l'Angleterre, vient pour proclamer que les Etats-Unis possèdent la clé de la situation.

## Le Chancelier du Reich fait à Lausanne une nouvelle proposition inacceptable

Lausanne, 5 juillet. — L'entretien que M. Herriot, assisté de M. Germain-Martin et de M. Georges Bonnet, a eu ce matin, dès son retour à Lausanne, avec M. Ramsay Mac Donald et ses collaborateurs, a duré une heure et demie. Le président du Conseil a confirmé au président de la conférence, que la délégation française s'en tenait à l'accord conclu entre les cinq puissances créancières sur un projet de règlement des réparations basé sur un forfait de 4 milliards de marks-or.

M. Herriot a longuement exposé les raisons politiques et techniques qui justifient cette attitude. M. Mac Donald a déclaré qu'il la comprenait et a annoncé aux délégués français qu'il allait insister auprès des ministres allemands pour les amener à une plus juste appréciation de la situation.

### Le Premier britannique confère avec M. von Papen

Aussitôt après le départ des délégués français, M. Mac Donald a reçu le chancelier von Papen, accompagné des ministres des Affaires étrangères et des Finances du Reich. Il a eu avec eux un entretien d'une heure, au cours duquel il leur a fait part de sa conversation avec M. Herriot et ses collaborateurs.

Pendant cette entrevue, le zeppein « V. L. Z-127 », parti ce matin de Friedrichshafen, a fait la surprise à la délégation britannique de venir survoler son hôtel tout moteur calé, pendant quelques minutes.

Les ministres anglais et allemands sont apparus alors au balcon du salon de M. Mac Donald et ont suivi avec intérêt les évolutions du monstre aérien, tout argent sous le soleil de midi.

Le commandant du « Zeppein » a salué les hommes d'Etat des deux pays en faisant piquer de l'avant son dirigeable dans leur direction. Puis, à plein gaz, le « Zeppein » s'est éloigné et, après avoir longtemps évolué au-dessus du lac Léman et de la ville de Lausanne, il a repris sa route vers son port d'attache.

## Le Tour de France cycliste commence aujourd'hui par l'étape Paris-Caen

(Wide World Photos.)



LES VEDETTES: 1. MARCEL BIDOT; 2. SCHEPPERS; 3. MAX BULLA; 4. RONSSÉ; 5. BUCHI; 6. ARCHAMBAUD; 7. BONDUÉ; 8. DEMUSYÈRE; 9. GREGMO; 10. LONCKE; 11. DI PACO; 12. JEAN AERTS; 13. GESTRI; 14. PÉGLION; 15. PESANTI; 16. LEDUCQ.

### LES VEDETTES

Les années accidentées aux années, tel sport est remplacé par un autre dans les faveurs du public, certains grands épreuves disparaissent, d'autres naissent. Le Tour de France, lui, demeure et ce serait une grosse déconvenue pour les sportifs européens s'il disparaissait. Il ne s'agit d'ailleurs aucunement de cela. Bien au contraire.

Considérablement « rajunie » depuis quelques années par la constitution des équipes nationales, l'épreuve se présente encore, cette année, comme des plus intéressantes. Durant tout le mois de juillet, elle va tenir le premier rang parmi les manifestations sportives. Ce matin, en a été donné le départ.

La formule — on s'en doute — a encore été modifiée, car le « père » du Tour, M. Henri Desgranges, d'une année à l'autre, s'efforce de des réformes qui témoignent de son incessant souci de faire de sa course une épreuve qui présente le maximum d'intérêt.

### LES AUTRES EQUIPES

Chez les Italiens, Di Paco et Pesenti sont les vedettes. Le premier est excessivement rapide au sprint — on se souvient de son fameux duel avec Ch. Péligion, l'an dernier. — Le second, grimpeur remarquable, vient d'enlever le Tour d'Italie. Les autres sont des jeunes qui ne peuvent percer chez eux, à cause de la façon particulière dont leurs directeurs d'équipes comprennent la course, et qui grillent de faire des étincelles dans le Tour. Se trouve-t-il parmi eux un nouveau Bottochia ou un nouveau Guerra? C'est possible, lorsqu'un sait la grosse valeur du cyclisme transalpin.

Dans l'équipe allemande, non pas faute de valeurs, puisqu'on a laissé « sur le carreau » des hommes comme Buse, on a incorporé l'Autrichien Max Bulla, qui fut l'an dernier l'un des vedettes de l'épreuve, et qui, s'il est en forme — il a fait beaucoup de piste cet hiver — peut nous étonner de nouveau.

L'autre « cas » de l'équipe sera Sieronski, qui est un coureur de très grande valeur et la grosse révélation de cette année, — témoin ses deux courses dans Paris-Roubaix et Bordeaux-Paris.

Thierbach, Geyer et Stoppel ont déjà couru le Tour et s'y sont bien classés.

Enfin, dans l'équipe suisse, seul Albert Buchi, qui fut un excellent « Tour » l'an dernier, émerge du lot. Antenen et Hofner semblent les meilleurs après lui. Leurs autres équipiers ne doivent leur honneur qu'à une aide honorable, à moins d'une révélation toujours possible.

### L'EQUIPE FRANÇAISE

L'équipe française — que l'on a eu d'ailleurs assez de peine à constituer par suite de l'indisponibilité de Charles Péligion, Le Calvez et Pierre Magne et le refus du dernier vainqueur, Antonin Magne, de participer à l'épreuve cette année — l'équipe française compte quatre vieux habitués du « Tour »: André Leducq, vainqueur il y a deux ans; Julien Moineau, Marcel Bidot et Péligion. On y a incorporé trois « jeunes » qui se sont révélés surtout cette année: Archambaud, Speicher et Lapébie, et enfin, notre vieille connaissance, le Nordiste Albert Barthélémy, que l'on avait tout d'abord écarté, même de la catégorie des individus, et que l'on dut ensuite prendre in extremis.

Telle qu'elle se présente, l'équipe n'a pas mauvaise allure. Ce n'est pas l'absence de Péligion et de Le Calvez — remplacés, ma foi, avantageusement par Moineau et Barthélémy — qui l'affaiblira. Leducq, a parait-il, retrouvé la bonne forme. Péligion s'est préparé spécialement pour le « Tour » en ne « forçant » dans aucune des courses de son début de saison, et Marcel Bidot est en parfait état physique.

Il reste évidemment à savoir ce que feront les trois « jeunes » dont Archambaud, qui vient de révéler des qualités de grimpeur à l'entraînement dans les Pyrénées, nous semble le meilleur.

Péligion, Leducq, Moineau se comportent bien dans les cols, ainsi que Bidot (et, espérons-le, Archambaud). Et Barthélémy et Lapébie — surtout le premier — peuvent gagner nombre d'étapes de plat au sprint.

### L'EQUIPE BELGE

L'équipe qui fait la plus grosse impression « sur le papier » — et fort probablement sur route — est celle, nous l'avons dit, de nos amis les Belges.

Elle comprend, en effet, le « grand » Jef Demusyère, étoile des deux précédents « Tours », qui se devrait, cette fois, de triompher et d'Alphonse Schepers, qui se révéla l'an dernier et qui fait montre depuis le début de la saison d'une forme excellente.

Mais elle compte aussi Jean Aerts, rapide et bon grimpeur, qui, s'il est animé par le désir de bien faire, peut se montrer une des vedettes de ce Tour de France.

Georges Ronssé, l'étoile de ces dernières années, va tenter sa chance. Que fera-t-il dans les cols? Et l'épreuve ne sera-t-elle pas trop longue pour lui?

Georges Lemaire, le nouveau champion de Belgique, doit bien se comporter, et l'on peut être assuré de la grosse valeur de Reby et de Loncke. Bondué a déjà fait le tour et s'y est bien classé.

Avec ses grimpeurs: Demusyère, Schepers, Aerts; ses sprinters Ronssé et Loncke, et surtout l'équipe d'épave dont l'épave chaque année les sélectionnés, l'équipe belge s'annonce comme favorite du Tour, tant pour les victoires individuelles que pour la victoire d'équipe.

### CINQ NATIONS

Mais, faisons trêve de remarques; on ne pourra juger l'événement que lorsqu'il sera accompli.

Cinq nations seront aux prises encore cette année: l'Italie, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et la France.

Chaque équipe sera composée de huit hommes. Les Autrichiens et les Espagnols, avec qui l'Auto n'avait jamais pu arriver à mettre sur pied une équipe complète, ne seront pas représentés.

De toutes ces équipes, la plus forte nous semble celle de la Belgique, qui vient de l'équipe française, précédée à notre avis

## LE VOTE DES FEMMES AU SÉNAT

Paris, 5 juillet. — M. Jeanneney, qui prendra pour la séance de 15 h. 10, l'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de M. Louis Soulié sur la fermeture des poils de mines à Saint-Etienne et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre à l'égard des concessionnaires qui auront abandonné partiellement leur exploitation, et de M. Cadot sur le chômage dans les mines de houille et le recrutement de plusieurs centaines d'ouvriers mineurs aux mines de Ligny-les-Aires.

Après une réponse de M. Margaine, sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics, M. Louis Soulié propose l'ordre du jour pur et simple, en y attachant le sens de la confiance, dans les assurances données par le Gouvernement.

Cet ordre du jour, accepté par M. Margaine, est adopté à mains levées.

On reprend la discussion de la proposition de M. Louis Martin, tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote et l'éligibilité.

M. Calmet affirme que les maires des communes sont opposés au vote des femmes.

M. Bachelet. — Ce qui compte, c'est le sens universel: il s'est prononcé.

M. Calmet. — Si nous pouvions faire un référendum, le féminisme serait écrasé. Nous pensons défendre l'intérêt même de la femme qui a tout à perdre, en se risquant sur le terrain politique. Du point de vue patrie, n'oublions pas qu'il y a deux millions de femmes de plus qu'il n'y a d'hommes et d'ions-pous bouleverger, à ce point, le suffrage universel, dans une heure si grave de notre histoire? C'est l'aventure, le saut dans l'inconnu.

M. Pol Chevallier. — On dit que le droit de vote pour le travailleur, le femme, au foyer. Mais ce droit de vote, combien de fois s'exercera-t-il par an? Une fois, deux fois au plus, il faudra pour cela une heure, pas davantage. Cela ne procure véritablement aucun danger.

M. Japy. — Le régime électoral actuel est déplorable: un gâche à la même mesure de la haute société anglaise, M. Scott Stephen. Son procès, s'est ouvert hier matin, devant le jury de l'Old Bailey.

Le retentissement de cette affaire est très grand, comme bien l'on pense, tant par la personnalité de la coupable présumée que pour le duel oratoire que le manœuvreur pas de se livrer deux éminents avocats de la ville: sir Percival Clarke, procureur de la Couronne, et sir Patrick Hastings, avocat de la défense.

Une centaine de personnes ont voulu passer la nuit au seuil du Palais, pour être plus certaines de pénétrer le matin dans la salle d'audience.

Quant à Mrs Barney, qui était auparavant à l'infirmerie de la prison de Holloway, elle a été transportée aux premières heures de la matinée dans le fourgon de la prison, jusqu'à l'Old Bailey. Chaque soir, elle regardera la prison.

La première audience a été consacrée à la lecture de l'acte d'accusation.

## Londres se passionne pour le procès de Mrs Barney

Londres, 5 juillet. — Mrs Barney est cette jeune femme très riche qui est accusée d'avoir assassiné un jeune membre de la haute société anglaise, M. Scott Stephen. Son procès, s'est ouvert hier matin, devant le jury de l'Old Bailey.

Le retentissement de cette affaire est très grand, comme bien l'on pense, tant par la personnalité de la coupable présumée que pour le duel oratoire que le manœuvreur pas de se livrer deux éminents avocats de la ville: sir Percival Clarke, procureur de la Couronne, et sir Patrick Hastings, avocat de la défense.

Une centaine de personnes ont voulu passer la nuit au seuil du Palais, pour être plus certaines de pénétrer le matin dans la salle d'audience.

Quant à Mrs Barney, qui était auparavant à l'infirmerie de la prison de Holloway, elle a été transportée aux premières heures de la matinée dans le fourgon de la prison, jusqu'à l'Old Bailey. Chaque soir, elle regardera la prison.

La première audience a été consacrée à la lecture de l'acte d'accusation.

## M. Butler, directeur du Bureau international du Travail



(Wide World Photos.)

M. BUTLER de nationalité anglaise, qui a été désigné comme successeur de M. Albert Thomas, à la direction du Bureau international du Travail.

## LES NORDISTES

Nous avons déjà signalé en son temps la belle « performance » du Vélo-Club Tourquennois qui aligne dans cette épreuve les Belges si sympathiquement connus chez nous: Gaston Reby, Jef Demusyère, Félicien Vervaecke et Emile Decroix. Si l'on ajoute à ceux-là le « poulain » du C.C.S.M., le rapide Fourmisien Barthélémy, on conviendra que la région nordiste sera, cette année, brillamment représentée.

On a pu voir, par cette brève étude, que tant chez les « as » que chez les individus, nombreux étaient ceux qui pouvaient prétendre décrocher la palme rêvée et inscrire leur nom au palmarès des vainqueurs du Tour de France. Il faut quand même procéder à une sélection.

Il nous faut donc partir les favoris. Selon

## La Chambre maintient jusqu'au 1er janvier 1933 dans les locaux loués les commerçants menacés d'expulsion

Paris, 5 juillet. — La Chambre a adopté mardi matin la discussion de la proposition de loi, retour du Sénat, tendant à maintenir provisoirement dans les locaux loués par les commerçants et industriels menacés d'expulsion.

M. Henri Tasso, rapporteur, expose les efforts de la Commission du commerce pour faire aboutir rapidement le texte soumis à la Chambre et au Sénat pour mettre d'accord. Ces efforts ayant été vains jusqu'ici, la Commission propose simplement aujourd'hui la prorogation jusqu'au 1er janvier 1933 des dispositions de la loi du 10 mars 1932.

MM. Guéris et Castruc réclament ensuite le vote d'une loi définitive.

M. Pernot, député du Doubs, se demande ce qu'il adviendra si le Sénat ne vote pas la prorogation. Il déplore ce régime provisoire.

M. Pernot. — Que la Commission du Commerce se mette d'accord demain sur le texte définitif et qu'on le discute durant ces séances creuses. Délibérons après-demain sur un projet non provisoire, mais définitif.

Renoncez à votre procédure de prorogation. Revenez ici, jeudi, avec un projet définitif, et votons-le sans tarder. (Applaudissements à droite.)

M. René Renoult, garde des Sceaux, déclare conserver l'attitude qu'il a prise devant la Commission du Commerce. « J'ai demandé, d'ailleurs, à la Commission de mettre l'Assemblée en mesure de discuter une loi rectificative de celle du 30 juin 1932, afin de pouvoir la porter devant la Haute-Assemblée et d'arriver ainsi à un texte définitif. »

Le garde des Sceaux rappelle qu'il avait demandé aux Parquets, dans une circulaire, de ne jamais effectuer une expulsion. Si certains faits qui lui ont été signalés sont exacts, si une expulsion a été effectuée, une sanction disciplinaire sera prise.

M. René Renoult récite, en concluant, qu'au lieu de la solution proposée de la prorogation, il espère, car il est encore, une solution définitive. (Applaudissements à droite et au centre gauche.)

M. Louis Rollin. — La thèse de la Commission du commerce n'est pas en contradiction avec la thèse du garde des Sceaux. Elle a estimé qu'elle avait le devoir de prendre des mesures de sauvegarde au cas où le Gouvernement limitait le décret de radiation. Mais elle n'est pas à débiter sur un texte définitif. La Commission a pris quelques jours pour étudier ce texte. Qui lui fera grief? (Applaudissements.)

Il est quelques semaines? La Commission de commerce va élaborer un texte et, dans quelques jours, la Chambre pourra en discuter si le Gouvernement ne lit pas le décret de clôture. La Chambre de commerce aujourd'hui son devoir en votant un texte de sauvegarde.

La discussion générale est close. Le passage à la discussion de l'article unique est voté à mains levées. Le président donne lecture de l'article unique.

Les dispositions de la loi du 10 mars 1932 sont prorogées jusqu'au 1er janvier 1933.

Un amendement de M. Rucklin est répondu à mains levées.

M. Pernot déclare que lui et ses amis ne voteront pas contre la prorogation. Ils s'abstiendront sur la thèse du garde des Sceaux fait par la Commission du commerce d'élaborer un texte définitif.

L'article 1er mis aux voix, est adopté à mains levées. L'ensemble de la loi est voté par 487 voix contre 0.

Stance levée à 11 h. 45.

## LES INTERPELLATIONS SUR LE CHOMAGE

Paris, 5 juillet. — La séance est ouverte à 13 h. 30 sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur le chômage.

M. Dalimier, ministre du Travail, déclare que sa réponse sera nette et précise; elle a pour objet d'établir d'abord que les promesses de la déclaration ministérielle ont été tenues et que le Gouvernement a prolongé la limite des 150 jours pour les allocations données aux chômeurs.

D'autre part, il a pensé que les travailleurs privés de leur salaire par semaine, les chômeurs, que que soit le lieu de leur résidence, même si la commune où ils résident n'a pas de fonds de chômage.

Les chômeurs, et c'est leur honneur, président de beaucoup par semaine. Le Gouvernement se tient à la répétition, il faut donc essayer de leur procurer du travail. J'ai pris une première mesure: il faut organiser des travaux d'équipement de nos villes.

Le ministre aborde ensuite la question de la diminution de la durée du travail. La moitié des travailleurs fait actuellement moins de 48 heures par semaine. Le Comité international du travail a proposé la réduction des heures de travail comme un des remèdes les plus efficaces au déséquilibre actuel. La Conférence internationale cherche à instituer partons 33 semaines de 40 heures. Je tâcherai que cette question soit portée à la prochaine session de la Conférence du travail.

Après plusieurs interventions, notamment de M. Louis Marin, la séance est suspendue.

A la reprise, après deux interventions de députés communistes, la mise au débat est renvoyée à jeudi prochain.

## LE DEBAT FINANCIER EST RENVOYE A LUNDI

M. Marchandais, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, monte au fauteuil présidentiel et fait part à M. Bouisson d'une communication du président du Conseil. M. Bonisnon l'a fait aussitôt connaître à la Chambre.

M. Bouisson. — Le président du Conseil informe la Chambre que le débat financier ne pourra venir que lundi prochain, devant la Chambre de tenir une séance exceptionnelle, lundi, en supprimant la séance de vendredi, les interpellations sur le chômage devant être terminées jeudi. (Assentiment unanime.)

Il en est ainsi décidé. La séance est levée à 18 h. 15. Stance jeudi 15 h. (Suite du chômage.)

## MORT DE M. DEHOVE ANCIEN SÉNATEUR DU NORD

On annonce la mort de M. Joseph Dehove, ancien conseiller général, ancien sénateur du Nord, décédé subitement le 4 juillet à Warennes-le-Petit, à l'âge de 81 ans. Les funérailles auront lieu le mercredi 6 juillet à 15 heures.

## L'équilibre budgétaire

Le groupe socialiste va présenter de nouvelles propositions

Paris, 5 juillet. — Le groupe socialiste de S. F. I. O., réuni sous la présidence de M. Léon Blum, a entendu ce matin un exposé de M. Grambach, ancien député du Haut-Rhin, sur les problèmes des réparations et du désarmement, et sur les négociations en cours à Genève et à Lausanne.

Le groupe s'est ensuite entretenu des projets financiers et a examiné un certain nombre de propositions nouvelles que son délégué à la commission des finances se propose de défendre au cours de la deuxième lecture du projet du Gouvernement, notamment la suppression des périodes de réserves et un aménagement différent de la réduction de 5 % sur les dépenses de personnel.

## M. Caillaux demande au pays d'avoir du courage civique

Le Mans, 5 juillet. — Le Conseil général de la Sarthe a tenu hier une session extraordinaire.

M. Caillaux, président de la commission des Finances du Sénat et président du Conseil général de la Sarthe, a déclaré qu'il n'existe qu'un seul moyen de faire face à l'angoissante situation financière actuelle. C'est, dit-il, de monter nos dépenses civiles pour faire passer les incidents généraux avant les incidents particuliers.

« Il faut faire front, ajoute-t-il, même au prix d'une impopularité passagère ».

## Un nouveau paquebot français à New-York

(Photo Keystone.)



LE NOUVEAU PAQUEBOT FRANÇAIS « CHAMPLAIN »

## UNE VAGUE DE CHALEUR EN ROUMANIE

Bucarest, 5 juillet. — Une vague de chaleur sévit actuellement dans le sud de la Roumanie. Le thermomètre a atteint 39° à l'ombre à Bucarest.

## Le nouveau paquebot français à New-York

Le nouveau paquebot français « Champlain » fera son premier voyage, qui sera de 31 jours, de Roubaix à New-York, le 15 juillet.

## Le nouveau paquebot français à New-York

Le nouveau paquebot français « Champlain » fera son premier voyage, qui sera de 31 jours, de Roubaix à New-York, le 15 juillet.